

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS150/3
17 novembre 1998

(98-4594)

Original: anglais

INDE – MESURES CONCERNANT LES DROITS DE DOUANE

Demande de participation aux consultations

Communication du Canada

La communication ci-après, datée du 12 novembre 1998, adressée par la Mission permanente du Canada à la Mission permanente de l'Inde, à la Délégation permanente de la Commission européenne et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, le gouvernement canadien fait savoir qu'il désire participer aux consultations au titre de l'article XXII du GATT de 1994, demandées par la Délégation permanente de la Commission européenne au sujet de la question "Inde – Mesures concernant les droits de douane". La communication datée du 30 octobre 1998, adressée par la Délégation de la Commission européenne à la Mission permanente de l'Inde, a été distribuée aux Membres de l'OMC le 3 novembre 1998 (WT/DS150/1). Le Canada a un intérêt commercial substantiel en ce qui concerne les produits assujettis à la série de relèvements des droits de douane mis en œuvre récemment par les autorités indiennes.
